



Saisie administrative à tiers détenteur

Par dupon

Bonjour,

J'ai été l'objet en février 2022 d'une saisie administrative à tiers détenteur suite à une amende de la RATP non payé.

Il y a eu usurpation de mon identité, j'ai donc fait réclamation auprès de l'OMP qui m'a répondu, en juin, avoir procédé au classement de l'amende forfaitaire majoré.

J'ai envoyé le courrier de l'OMP à la trésorerie qui a procédé à la saisie sur mon compte bancaire pour remboursement de la somme saisie.

La trésorerie me répond que l'OMP n'a saisi aucune annulation sur mon dossier à ce jour, le courrier ne mentionne pas que l'amende revient au tarif initial.

Selon eux, ma réclamation ne semble ne pas avoir aboutie.

Qu'en pensez vous ? La trésorerie a-t-elle raison ?

Merci pour votre réponse.